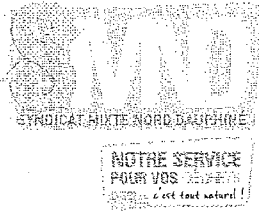


Envoyé en préfecture le 19/12/2014

Reçu en préfecture le 19/12/2014

Affiché le



N° 14.56
DESIGNATION DES REPRESENTANTS
AU CHSCT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 04 décembre 2014, s'est réuni en session ordinaire à l'Isle d'Abeau, le 17 décembre de l'an deux mille quatorze sous la présidence de Monsieur Henri LEVY

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires Votants : 90

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (42)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (9)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (14)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (9)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (16)

8 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. QUEMIN André, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Envoyé en préfecture le 19/12/2014

Reçu en préfecture le 19/12/2014

Affiché le

Par délibération n° 14-35 du 8 juillet 2014, il a été décidé la création du CHSCT, conformément aux dispositions des statuts de la fonction publique territoriale.

Il a été décidé de fixer le nombre de représentants de manière paritaire ; à 5 titulaires et 5 suppléants.

Les représentants du personnel seront désignés par les organisations syndicales avant début janvier.

Il nous appartient aujourd'hui de désigner les représentants de la collectivité.

Je vous propose donc de désigner les représentants de la collectivité comme suit

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
1 – LEVY Henri	6 – DUCHAMP Jean-Pierre
2 – BERNARD Marc	7 – RIGOLLET Régis
3 – PREYNAT Guyène	8 – BOSCH Jean-Marc
4 – BERENGUER Claude	9 – BONNAIRE Régis
5 – DEGENEVE Luc	10 – SARRAT Jean-Luc

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 17 décembre 2014

Henri LEVY,
Président

